

## RÈGLEMENT DES FINALES PAR CLASSEMENTS LIGUE PACA

**Document de référence** : Règlements administratifs et sportifs fédéraux en vigueur

### **Article 1 : Conditions de Participation**

Les Finales par Classements sont réservées aux licenciés traditionnels à la FFTT pour la saison en cours. Le classement à prendre en compte est le dernier classement officiel diffusé. Les poussins, benjamins et minimes ne peuvent pas participer à cette compétition.

Les règlements fédéraux seront appliqués. La preuve de la possession de la licence est obligatoire suivant les règles définies par le règlement fédéral.

Le droit d'engagement est fixé à 5 € par joueur. Les factures seront envoyées aux Clubs.

### **Article 2 : Conditions Matérielles**

Des balles blanches en celluloid seront fournies par l'organisation.

### **Article 3 : Déroulement des parties**

Dans toutes les catégories, les parties se dérouleront au meilleur des 5 manches.

### **Article 4 : Finalité**

Les Finales par Classement régionales sont qualificatives pour les Finales par Classements Nationales.

### **Article 5 : Tableaux**

8 tableaux sont organisés :

- 1- Tableau **F5** : joueuses classées 5 (entre 500 et 599 points)
- 2- Tableau **F7** : joueuses classées 6 et 7 (entre 600 et 799 points)
- 3- Tableau **F9** : joueuses classées 8 et 9 (entre 800 et 999 points)
- 4- Tableau **F12** : joueuses classées 10, 11 et 12 (entre 1000 et 1299 points)
- 5- Tableau **H8** : joueurs classés 5, 6, 7 et 8 (entre 500 et 899 points)
- 6- Tableau **H10** : joueurs classés 9 et 10 (entre 900 et 1099 points)
- 7- Tableau **H12** : joueurs classés 11 et 12 (entre 1100 et 1299 points)
- 8- Tableau **H15** : joueurs classés 13, 14 et 15 (entre 1300 et 1599 points)

### **Article 6 : Qualifications**

Dans chaque tableau messieurs, les 24 joueurs sont qualifiés de la manière suivante :

- le vainqueur de l'échelon départemental ;
- complétés à 24 joueurs par les joueurs désignés par les Comités Départementaux, qui doivent tenir compte du classement obtenu à l'échelon départemental, au prorata du nombre d'inscrits au critérium fédéral de chaque département et par tableau. Ce nombre est fixé par la Commission Sportive Régionale en fonction du nombre d'engagés au critérium fédéral dans la Ligue.

Dans chaque tableau dames, les joueuses sont qualifiées de la manière suivante :

- le vainqueur de l'échelon départemental ;

- complétées à 24 joueuses au prorata du nombre d'inscrites au critérium de chaque département et par tableau. Ce nombre est fixé par la Commission Sportive Régionale en fonction du nombre d'engagées au critérium fédéral dans la Ligue.

### **Article 7 : Déroulement Sportif**

Dans chaque tableau, les joueurs sont répartis dans des poules de trois joueurs, en fonction de leur classement. A l'issue des poules, les joueurs sont placés dans un tableau final, en respectant les dispositions fédérales.

Le tableau se déroule par élimination directe, **avec classement des places 1 à 4.**

Dans chaque tableau, en fonction du nombre d'engagés, la formule sera adaptée :

- Poule unique si 1 à 7 engagés ;
- 8 à 10 engagés : 2 poules (4 ou 5) puis intégration sur un TED de 8. Les 5<sup>èmes</sup> de poule terminent 9<sup>ème</sup> ;
- 11 à 16 engagés : 4 poules (3 ou 4) puis intégration sur un TED de 16 ;
- 17 à 24 engagés : X poules de 3 puis intégration sur un TED de 32.

### **Article 8 : Autres dispositions**

Le Juge Arbitre sera seul habilité à prendre :

- Toutes dispositions nécessaires pour résoudre les cas non prévus au présent règlement.
- Les sanctions éventuelles pour assurer le bon déroulement de l'épreuve.

### **Article 9 : Réclamation**

Toute réclamation sportive sera traitée par la Commission Sportive Régionale, en concertation avec la Commission Jeunes.

### **Article 10 :**

Le fait de s'inscrire à la compétition implique l'acceptation du présent règlement.

[Responsable de l'épreuve :](#)

[sportive@tennisdetablepaca.fr](mailto:sportive@tennisdetablepaca.fr)